



Donation au dernier vivant et dilapidation

Par **fouckselette**, le **14/08/2008** à **11:21**

Bonjour,

voilà ma situation est assez complexe et je ne sais plus quoi faire.

Mes parents étaient mariés et avaient fait une donation au dernier vivant.

Ma mère a donc l'usage de la maison familiale.

Lors du décès de mon père je n'ai jamais été convoquée chez le notaire ni mes demi-frères et sœur (issus du premier mariage de mon père).

Depuis 2 ans ma mère fréquente un homme et nous avons rompu contacts.

Le problème est qu'aujourd'hui j'apprends que la maison serait en vente (je l'apprends par les voisins).

Evidemment je ne suis pas censée le savoir.

Je ne souhaite pas priver ma mère de son bien mais j'ai l'impression que y'a une anguille sous roche.

J'ai contacté le notaire il y a 1 mois 1/2 et j'attends toujours qu'il m'envoie les actes concernant la succession de mon père!

De plus ma mère est certes libre de faire ce qu'elle veut de son argent mais elle dilapide sans compter ...

A votre avis que devrais-je faire?

Prendre rdv avec un avocat??

Merci

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **12:28**

C'est une donation pleine et entière de l'intégralité des biens du ménage ou c'est une donation en usufruit total au dernier vivant ?

Le nuance est de taille.